

DECISION

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie du détachement au corps des techniciens de recherche et de formation en faveur des fonctionnaires Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, Branche d'activité professionnelle J (Gestion et pilotage), emploi-type « gestion financier-e et comptable », organisé par l'Université de Bordeaux, session 2024

Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu le dispositif expérimental ouvrant l'accès, pour les fonctionnaires en situation de handicap, à un corps ou un cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par voie de détachement (article 93 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique);

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituée en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur;

DECIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement par la voie du détachement dans le corps des techniciens de recherche et de formation, Bap J, « Gestion financier-e et comptable » réservé aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par l'Université de Bordeaux est composée ainsi qu'il suit :

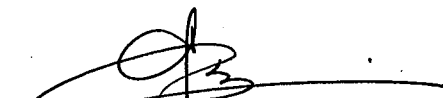
Monsieur Jérôme FAURE, ingénieur d'études, chef du service des recrutements, président, Université de Bordeaux, Talence
Madame Amelle SOULEYREAU, ingénieure d'études, sous-directrice de l'agence comptable, membre, Université de Bordeaux, Bordeaux
Madame Nathalie CONSTANT, correspondante handicap, membre, Université de Bordeaux, Talence
Monsieur Jules MAHE, ingénieur d'études, Responsable du service Expertise Paie et Pilotage de la Masse Salariale, suppléant, Université de Bordeaux, Bordeaux

Article 2 : Le président de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 14 mai 2024

Le Président de l'université de Bordeaux,
Dean Lewis,

et par délégation, la Directrice Générale des Services Adjointe
déléguée au Pôle Administration Générale et Ressources Humaines,



Marie-Béatrice CELABE